

Crédit photo : Marta Moreiras (Dakar, Sénégal, 2022

Négociation et défense des droits des vendeurs transfrontaliers informels

Engagements réussis en Afrique Occidentale et Centrale

À propos du projet

Tout au long des années 2021 et 2022, StreetNet International développait un projet pour donner aux organisations affiliées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale les moyens de défendre et de négocier les droits des vendeurs transfrontaliers informels.

Le projet a commencé par une série de webinaires entre mars et juin 2021, pour explorer les enjeux du commerce transfrontalier informel et encourager les affiliés à identifier les problèmes transnationaux et transversaux, ainsi que les particularités et les différences.

Une fois que la série de webinaires a été terminée, les affiliés de StreetNet ayant des frontières communes ont été invités à travailler ensemble pour mettre leurs connaissances acquises en pratique, au cours des actions de plaidoyer et de négociation, améliorant ainsi les conditions et les politiques pour les vendeurs informels transfrontaliers. Leurs expériences jusqu'en mars 2022 ont d'abord été documentées pour être publiées après dans un recueil intitulé « Plaidoyer pour les expériences de commerce transfrontalier informel en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ». Ce rapport en format de publication présente le travail qui a été effectué par nos organisations affiliées au cours du deuxième cycle de négociations, jusqu'en décembre 2022.

Le projet a été mis en œuvre grâce à la coopération avec les partenaires de StreetNet, notamment SACBTA (Association sud-africaine du commerce transfrontalier), CSI Afrique (organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale), OTUWA (Organisation des Syndicats d'Afrique de l'Ouest) et ATUMNET (Réseau syndical africain des migrations).



Atelier organisé par nos affiliés « Ligue pour les Droits de la Femme Congolaise » (RD du Congo) et « Confédération Syndicale du Congo » (Congo-Brazzaville).

FORUM DES PARTIES PRENANTES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL



Le 27 octobre 2022, UNIWA en collaboration avec FAINATRASIT a organisé un Forum informel des parties prenantes du commerce transfrontalier 2022 sur le thème « **Créer un environnement propice au commerce transfrontalier pour les acteurs de l'économie informelle ».**

Diverses institutions étatiques du Togo et du Ghana ont participé à ce forum :

- Service de l'immigration
- Service de police
- Douanes
- Autorité fiscale
- Établissement de santé
- Établissement agricole
- Transporteurs de fret

Les différentes parties prenantes ont tenté de répondre à la question : Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour créer un environnement propice aux échanges transfrontaliers ?

La deuxième activité consistait en un **atelier de sensibilisation** sur les tendances émergentes et les nouvelles interventions pour réduire les défis associés au commerce transfrontalier, avec la participation des représentants de l'UNIWA et de FAINATRASIT et de M. Theophilus Oteng Pabi, surintendant adjoint de l'immigration.

- **UNIWA** (Union des associations de travailleurs informels)
- FAINATRASTI (Faitière Nationale des Travailleurs du Secteur Informel du Togo)



Frontière Ghana + Togo

FORUM INFORMEL DES PARTIES PRENANTES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL

La dernière activité organisée visait à **sensibiliser** les acteurs de terrain. 40 participants, dont des membres d'UNIWA et de FAINATRASIT, sont descendus sur le terrain pour une sensibilisation de masse des acteurs de l'économie informelle de part et d'autre de la frontière togolaise et ghanéenne, avec des dépliants spécialement conçus pour cet événement.

À la suite du Forum, les parties prenantes ont convenu de faire des démarches suivantes :



Mettre en place une plate-forme pour les parties prenantes (UNIWA + FAINATRASIT + les représentants des services des douanes présents au forum)



Créer deux (2) points focaux au Ghana et au Togo pour faciliter le passage des frontières

À suivre

Les parties prenantes ont demandé la mise en place d'une carte d'identification pour les acteurs de l'économie informelle afin de faciliter le franchissement des frontières.

La direction d'UNIWA et de FAINATRASIT assurera le suivi auprès des autorités sur la délivrance de cartes d'identification et d'autres actions importantes pour rendre les activités commerciales transfrontalières moins lourdes pour les membres des deux organisations respectives.



Frontière RDC + Congo-Brazzaville

SENSIBILISATION AUX DROITS DES VENDEURS



Une délégation de LDFC s'est rendue au Congo-Brazzaville pour rencontrer les représentants de SCC afin d'évaluer le travail accompli par les deux organisations jusqu'à présent.

Sensibilisation sur le terrain

La mission au Congo-Brazzaville a commencé par une séance de sensibilisation auprès des femmes exerçant une activité commerciale. Il a été conseillé à ces femmes de **créer une** association et de s'affilier au CSC, afin qu'elles puissent accompagner le travail du syndicat sur les questions des travailleurs de l'économie informelle, plaider auprès des instances décisionnelles du pays et défendre leurs causes devant les instances nationales, municipales et autorités locales.

Réunir les forces

Des déléguées de la LDFC, de la CSC et de l'Association FIVC (Femmes Vendeuses du Congo-Brazzaville) se sont réunies pour partager leurs expériences de travail. CSC a partagé sa longue histoire syndicale et la LDFC a partagé son expérience en matière d'organisation des travailleuses de l'économie informelle et d'efforts entrepris pour leur autonomisation.



Il a été décidé que la LDFC aidera la CSC à organiser les travailleurs de l'économie informelle

- **LDFC** (Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise)
- CSC (Confédération Syndicale Congolaise)



Kinshasa and Brazzaville, at the border between Congo Brazzaville and DRC

Frontière RDC + Congo-Brazzaville

SENSIBILISATION AUX DROITS DES VENDEURS

Évaluation du projet

Une réunion d'évaluation des activités du commerce transfrontalier, initiées par les deux organisations depuis janvier 2022, a eu lieu. La CSC a poursuivi ses efforts visant à organiser les travailleurs de l'économie informelle, et la LDFC a continué d'engager les autorités à améliorer les conditions des travailleurs de l'économie informelle et de réduire les tracasseries policières et administratives aux frontières, sur les marchés et dans la rue. La LDFC a également continué à développer la sensibilisation, l'information et la formation sur l'autonomisation des entrepreneurs et la violence sexiste.



La CSC créera un département qui sera chargé de l'économie informelle.



La CSC demandera l'affiliation à StreetNet International, comme un moyen de continuer à développer les activités des travailleurs de l'économie informelle.



Frontière Niger + Bénin

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION À LA FRONTIÈRE



Une délégation du SYNAVAMAB s'est rendue dans la ville frontalière de Malanville pour participer à une série d'engagements avec les vendeurs et les autorités.

Discussions avec les vendeurs

La délégation du SYNAVAMAB a rencontré l'Autorité autonome pour la gestion du marché international de Malanville et ses membres représentant les différents secteurs du marché, qui ont exprimé leur mécontentement lié aux mauvaises ventes sur le marché et aux **tracas** occasionnés par les taxes.

Observations sur le terrain

Afin de recueillir plus d'informations, la délégation du SYNAVAMAB a aussi observé la circulation des personnes et des camions aux postes frontières, à la frontière Bénin-Niger, où ils ont vu les douaniers opérer comme prévu.

- SYNAVAMAB
 (Syndicat National des Vendeurs, Vendeuses et Assimilés des Marchés du Bénin)
- UGSEIN (Union Générale des Syndicats Economie Informelle Niger)



Frontière entre le Bénin et le Niger avec l'indication des deux villes de Gaya et Malanville

Frontière Niger + Bénin

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION À LA FRONTIÈRE

La délégation du SYNAVAMAB a rencontré la délégation de l'UGSEIN pour partager leurs observations de 2022 et 2021, dans la commune de Gaya. Les douaniers du Niger et du Bénin ont insisté sur le fait que l'économie informelle n'est pas reconnue par l'Etat. Par conséquent, les vendeurs doivent se formaliser et obtenir une carte professionnelle d'importation, un imprimé fiscal unique (IFU) et tenir un registre du commerce.



Le SYNAVAMAB et l'UGSEIN doivent sensibiliser et informer leurs militants de base sur la nécessité de formaliser leurs activités d'économie informelle.

Cependant, la délégation de l'UGSEIN a noté que depuis que les deux organisations ont commencé à engager les autorités en 2021, les gestionnaires du marché de Gaya et les délégués des vendeurs ont indiqué et reconnu une amélioration des relations entre eux-mêmes et les forces de sécurité.



Le commissaire de Gaya prendra des mesures pour remédier aux problèmes avec la police.



L'UGSEIN et le SYNAVAMAB soulignent également que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) doivent procéder à un contrôle aux frontières.



Il y a toujours des problèmes avec certains policiers qui exigent des pots-de-vin, même lorsque les vendeurs présentent leurs pièces d'identité.

Malgré quelques évolutions encourageantes, telles qu'une amélioration des relations entre les vendeurs et les autorités, **il existe encore de nombreux problèmes à résoudre.** Les vendeurs ont demandé à l'UGSEIN et au SYNAVAMAB de suivre plus souvent l'avancement des engagements avec les autorités.



Frontière Bénin + Nigéria

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AVEC LES VENDEURS TRANSFRONTALIERS



Un atelier de renforcement des capacités de deux jours, organisé pour les vendeurs transfrontaliers informels, s'est tenu les 18 et 19 novembre 2022 dans la ville frontalière d'Idi Iroko au Nigéria, avec la participation des leaders importants issus de 7 communautés frontalières, dont Oniro, Oke Odan, Ilase, Ita Egbe, Ajilete, Owode. **27 femmes et 2 hommes qui ont participé à cet atelier.**

Autonomiser les vendeuses

Les thèmes abordés lors de l'atelier étaient les suivants :

- Sensibiliser les vendeurs informels et leur faire comprendre leurs **droits humains fondamentaux**,
- Familiariser les vendeurs avec les **principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et les dispositions constitutionnelles** nigérianes relatives aux droits de l'Homme,
- Partager les principes de base des accords régissant les régimes du commerce simplifié (RCS) et autres protocoles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- Familiariser les participants avec les compétences en leadership, y compris la tenue de réunions démocratiques, la gestion d'une organisation de travailleurs basée sur des règles, les compétences de base en matière de plaidoyer, telles que la pétition, la représentation et la tenue d'actions de masse des travailleurs

 FIWON (Fédération des organisations de travailleurs informels du Nigéria)



La frontière d'Idiroko entre le Nigéria et le Bénin

Frontière Bénin + Nigéria

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AVEC LES VENDEURS TRANSFRONTALIERS

La dernière session de l'atelier du deuxième jour a permis aux vendeurs de découvrir les **principes de l'économie sociale et solidaire** (ESS) en relation avec les coopératives, suivant l'exemple des coopératives de FIWON et leur fonctionnement. 15 participants se sont officiellement inscrits en tant que membres de la société coopérative polyvalente de FIWON et ont entièrement payé leurs frais d'inscription.



Les participants à l'atelier ont convenu de former le Comité d'organisation des vendeurs d'Idiroko avec pour mandat d'organiser davantage de vendeurs et de travailleurs de l'économie informelle dans la région. Un comité directeur de 5 personnes chargé de superviser le processus d'organisation a été constitué.



Avant le début de l'atelier, une délégation de 5 vendeurs transfrontaliers informels a effectué une visite au commandement occidental d'Idiroko dυ service des douanes du Nigéria. Cependant, des responsables principaux étaient absents ne pouvaient pas recevoir la délégation malgré un rendezvous fixé au préalable.



Frontière Burundi + RDC + Rwanda -----

PROTÉGER LES ENFANTS DES VENDEURS FRONTALIERS



Après la mise en œuvre de la première série d'engagements dans le cadre du projet sur le commerce transfrontalier informel, le SYTRIECI a procédé à une analyse de la situation des **enfants des vendeurs transfrontaliers informels** dans les 4 provinces où le Rwanda est frontalier avec d'autres pays (République démocratique du Congo, Ouganda et Burundi). Cette recherche aura pour objectif d'établir des recommandations et des bases de référence pour les décideurs politiques du pays et de la région tout en s'attaquant aux problèmes de protection des enfants des travailleurs de l'économie informelle, en particulier ceux qui traversent les frontières.

Aller de l'avant

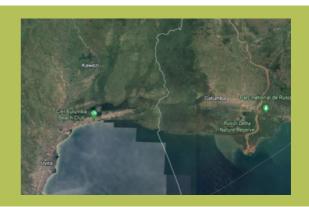
La date limite finale pour le projet de recherche est fixée à la fin de 2022. La recherche devrait être publiée en janvier 2023. Diverses institutions, **autorités et agents des frontières seront invités à suivre la présentation des résultats**.

Cette recherche sur l'analyse de la situation des conditions de vie des jeunes enfants des vendeuses transfrontalières informelles constituera un outil spécial pour le SYTRIECI qui renforcera le plaidoyer basé sur la recherche.



Les membres du SYTRIECI qui travaillent comme vendeurs transfrontaliers jouent un rôle important, en tant que fournisseurs des données et des réponses aux questions posées par des chercheurs.

- **SYTRIECI** (Syndicat des travailleurs indépendants de l'économie informelle)
- **ASSOVACO** (Association des vendeurs ambulants au Congo)
- **SYVEBU** (Syndicat des vendeurs de rue du Burundi)



Ressources supplémentaires

- Rapport de la série de webinaires sur le commerce transfrontalier informel (CTI) https://streetnet.org.za/document/informal-cross-border-trade-icbt-webinar-series-report/
- Article « Tout savoir sur le commerce transfrontalier informel » https://streetnet.org.za/2022/02/14/all-you-need-to-know-about-informal-cross-border-trade/
- Brochure « Comment améliorer les conditions du commerce transfrontalier informel ? » https://streetnet.org.za/document/how-to-improve-conditions-for-informal-cross-border-trade/

COMMENT AMÉLIORER LES CONDITIONS DU COMMERCE TRANSFRONTALIER INFORMEL?



Revendications des affilies de SNI qui font partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

METTRE FIN AU HARCÈLEMENT ET À LA VIOLENCE

- La décence et la dignité dans le traitement des vendeurs transfrontaliers aux postes frontières par les autorités :
- Mettre fin à toutes les formes d'intimidation et de harcèlement dont sont victimes les vendeurs :
- Interdiction de l'extorsion;
- Négociation des installations pour les vendeurs transfrontaliers informels et la décence dans le traitement aux postes frontières concernant les tarifs et la violence ;
- Mettre fin aux différents harcèlements dont sont victimes les vendeurs ;
- Sécurité des vendeurs et de leurs marchandises (souvent victimes de l'anarchie) :
- · Fournir des facilités aux femmes qui se livrent au commerce transfrontalier;
- · Assainir les couloirs douaniers et policiers de certains pays (exemple, Nigeria) et les faire respecter les règles établies dans l'espace de la CEDEAO ou de la ZLEA.

ACCÈS AUX DROITS ET SOUTIEN

- Identifier et organiser tous les vendeurs transfrontaliers informels à travers nos pays qui ne sont pas reconnus ou organisés;
- Promotion de la protection sociale, des droits des travailleurs et du dialogue social actif/participatif;
- Octroi par l'État de prêts aux vendeurs transfrontaliers informels avec des intérêts raisonables/subventions pour leur permettre de redémarrer leurs activités là où il y a eu des victimes et des pertes aux frontières en raison des abus subis : soutien psychosocial pour les vendeurs transfrontaliers informels, en particulier ceux qui ont perdu leur emploi pendant la période COVID-19 : les investissements directs pour générer plus de richesse sur place/réduire la pauvreté;
- Promotion de la recommandation 204 de l'OIT et formalisation des activités et reconnaissance des acteurs de l'économie informelle.

IMPOSITION

- Harmonisation des tarifs douaniers aux postes frontières pour permettre la libre circulation des personnes et des biens :
- Accès au certificat d'origine pour les vendeurs transfrontaliers:
- · Des tarifs douaniers simplifiés à tous les points d'entrée à nos frontières :
- Tout ce qui concerne les marchandises, c'est-à-dire le paiement des droits de douane, le contrôle des marchandises et d'autres documents pertinents, doit être effectué à un poste particulier :
- Guichets spéciaux pour les vendeurs informels où leurs déclarations/transactions pourraient être traitées de manière accélérée, sans extorsion aux frontières:
- Harmoniser les différentes redevances à payer ;
- Un document d'accès aux frontières disponible : réduction significative des taxes aux frontières ;
- Possibilité d'échanges des devises différentes ;
- Réduction des droits de douane sur des quantités et des produits spécifiques.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- · Respect des accords entre les pays de la CEDEAO ;
- Introduction et application des cartes d'identité de la CEDEAO:
- Contrôle étroit de l'harmonisation réglementations;
- Documents appropriés permettant de franchir facilement la frontière légalement ;
- Ratification des documents et instruments internationaux pour faciliter le commerce dans les sous-régions africaines.

NÉGOCIATIONS INCLUSIVES

- Création d'une plateforme de forums de décision ;
- · Créer un cadre pour les consultations entre les parties prenantes qui travaillent aux frontières des pays voisins:
- Mise en place d'un bureau d'écoute et d'orientation des vendeurs aux frontières :
- Mise en place d'un cadre de concertation bipartite (Etat-Syndicat).

www.streetnet.org.za | media@streetnet.org.za | @Streetnet1



@StreetNetInternational

Ressources supplémentaires

• Plaidoyer pour les vendeurs transfrontaliers informels - Expériences d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale

https://streetnet.org.za/document/advocating-for-informal-cross-border-traders-experiences-fromwest-central-africa/



Première publication présentant les expériences des affiliés au cours du projet ICBT





media@streetnet.org.za



+351 938 291 185



www.streetnet.org.za

- **f** @StreetNetInternational
- @street_net_international
- @Streetnet1

